

Bulletin d'info Janvier 2023

Santé critique - Action syndicale

Chèque à la grève

15 minutes de grève minimum pour exprimer notre colère.

Il y a deux camps et il faut choisir!

Le conflit collectif sur la pleine indexation des salaires et des rentes met en lumière deux camps antagonistes. Le premier, faible en nombre, est représenté par le Conseil d'Etat assis sur plus de 5 milliards de francs dans un canton riche.

Ce gouvernement, avec ses soutiens parlementaires, est très bien payé pour faire toujours les mêmes économies et les mêmes politiques; il est au service des riches et des très riches. Il attaque nos salaires, nos retraites, le service public et les prestations sociales, donc nos existences! Il affirme, sans rougir, qu'il sert les intérêts de l'ensemble de la population, mais il refuse de négocier avec les travailleurs/travailleuses du secteur étatique comme du secteur subventionné!

L'autre camp, celui de la majorité sociale, des travailleuses et des travailleurs, des pensionné.e.s, des assuré.e.s et des usagers.ères; il ne fait pas partie de la majorité parlementaire et encore moins du gouvernement. C'est le peuple! Ce sont, parmi tant d'autres, les dizaines de milliers de salarié.e.s du secteur étatique et du secteur parapublic. Nous subissons toutes et tous de plein fouet la hausse généralisée des prix. Tout augmente sauf les salaires! Mais nous refusons de nous appauvrir, de nous résigner. Nous sommes mobilisé.e.s!

Les Conseillers et Conseillères d'Etat vaudois.es touchent un salaire de Frs 251'315 par année, soit plus de 20'940 Frs par mois. Les Conseillers/Conseillères d'Etat se sont auto-accordé plus de 3500 Frs d'indexation pour 2023. Elles et ils touchent des forfaits supplémentaires qui dépassent 23'000 Frs par an, sur lesquels le parlement n'a ni pouvoir de décision, ni pouvoir de contrôle. Et c'est ce même Conseil d'Etat qui refuse d'indexer les salaires de la fonction publique et du parapublic, à hauteur de 3% pour l'IPC (Indice des prix à la consommation), sans parler d'autres produits comme les assurances ou l'énergie. La vérité, c'est que le personnel du parapublic et du public devrait toucher du 5% d'indexation pour ne pas perdre en salaire réel, en pouvoir d'achat. Le gouvernement, toujours lui, n'indexe pas non plus pleinement les rentes, les bourses d'études et les aides sociales. Toujours sans rougir, alors que le peuple perd en pouvoir d'achat et gagne en précarité!

Ce même gouvernement refuse l'automatisme des prestations aussi bien pour les subsides aux assurances maladie que pour les prestations complémentaires et les PC familles. Et pourtant, il a les informations nécessaires pour attribuer automatiquement les aides aux personnes et aux familles (dont les familles monoparentales qui en ont tant besoin). Pourquoi le Conseil d'Etat refuse-t-il l'automatisme des droits?

Pour choisir son camp, il suffit d'une machine à calculer:

Loyer et charges : +20 %. Alimentation, ménage : +12%. Electricité : +50%.
Prime assurance maladie : +6%. Essence : +20%. Diesel: +33%. Mazout: +70%.
Gaz: augmentation moyenne de +56,5%. Biens importés: +8,4%. Pain: +3,5%. Pâtes: +14%.
Beurre: +5,7%. Margarine et huiles comestibles: +12,8%. Poisson frais: +4,3%, etc.

Pour résumer, notre billet de 100 Frs, sans la pleine indexation des salaires, ne vaut plus que 96,40 frs.

Un autre exemple

Sur la base d'un salaire de Frs 6'000 par mois en 2022, l'indexation de 1,4% donnerait 84 Frs par mois. En supposant qu'il s'agit d'une rémunération qui relève des classes 1 à 10 de la fonction publique, il y aurait encore une prime «one-shot», valable pour la seule année 2023, de 0,8%, soit 48 Frs par mois. Donc en tout, 132 Frs par mois, pour 2023 uniquement.

Or, l'indexation minimum, conforme à l'IPC, aurait dû être de 180 Frs par mois. Donc l'indexation du Conseil d'Etat fait perdre 624 Frs par an, sur 13 mois.

Une pleine indexation à 5% serait de 3900 Frs par an. Soit une perte de 1716 Frs en 2023, sans oublier qu'en 2024 et au-delà, la prime «one-shot» à 0,8% aura tout simplement disparu, se traduisant par une perte supplémentaire de 624 Frs par année.

Alors? Alors, on se bat, on résiste et on se syndique!

Parce que rien, vraiment rien ne justifie une baisse pérenne de nos salaires réels à cause d'une indexation à 1,4%, insuffisante et honteuse.

Parce que rien, vraiment rien ne justifie que le personnel continue de souffrir par manque de moyens, d'effectifs et de temps.

Parce que rien, vraiment rien, ne justifie qu'on sacrifie les prestations et le service public sur l'autel des économies exponentielles et des politiques d'austérité cumulatives, les travailleurs/travailleuses du CHUV entrent en lutte et se joignent à la journée interprofessionnelle de grève et de manifestation du 31 janvier 2023. Pour le CHUV aussi, il s'agit d'exiger l'ouverture de négociations pour la pleine indexation des salaires.

Les travailleuses et les travailleurs du CHUV sont en colère!

- Le personnel se mobilise et se retrouve le **31 janvier 2023 à 12h15** devant le BH 8 pour exprimer sa colère et exiger la pleine indexation des salaires et des effectifs.
- **14h30 Assemblée des grévistes**, Aula Béthusy (Av. Béthusy 7), Lausanne
- Dès **16h30, action devant le Grand Conseil**, Pl. du Château 6, Lausanne
- Dès **17h30, début de la manifestation**, Pl. du Château, Lausanne

La grève est légale et licite. Par la forte mobilisation, la grève et une grande manifestation, nous voulons obliger l'employeur public à sortir de son mépris et à négocier.

Contre la grève légale et licite, les dirigeants vont miser sur le chantage à l'emploi, sur les comparaisons manipulatoires avec les moins bien lotis, avec les plus précaires, avec les plus défavorisé.e.s. Tout ça, c'est pour décourager et faire peur. Refusons d'entrer dans le jeu!

Face au manque de moyens et d'effectifs, à la surcharge, à l'intensification du travail compromettant des soins de qualité et en toute sécurité, il est trop souvent difficile d'organiser de longues grèves. Néanmoins, il est important et indispensable d'exprimer toute la colère, y compris par une grève de courte durée, certes, mais symboliquement puissante, avant d'aller manifester.

Faire reculer l'employeur, ça mérite bien une grève de 15 minutes au minimum, et de plus si possible!

En proposant ce chèque de grève, la Fédération syndicale SUD apporte sa contribution au financement de la mobilisation.

Attention! chaque gréviste devra, dans les 48 heures suivant la grève, soit jusqu'au mercredi 2 février 2023 au soir au plus tard, s'annoncer auprès de sa direction. Si la direction refuse de laisser faire grève sous prétexte de service minimum, aviser rapidement SUD.

SUD remboursera les grévistes membres du syndicat. L'adhésion au syndicat est possible jusqu'au 31 janvier, y compris, pour bénéficier du chèque de grève, de l'indemnité!

Chèque de grève

À envoyer à SUD au plus vite, avec le bulletin de salaire et l'indication de la perte pour activité gréviste, ainsi que vos coordonnées bancaires.

Je, soussigné.e, ai été en grève durant minutes le 31 janvier 2023 de ... heures ... à ... heures ...

Nom :

Prénom :

Fonction :

Unité :

Adresse mail :

Je suis membre de SUD (souligner) : oui / non

Je souhaite adhérer à SUD : oui / non

Date

Signature :

A envoyer à : Fédération syndicale SUD – Pl. Chauderon 5 – 1003 Lausanne – info@sud-vd.ch